



**HAL**  
open science

# La standardisation des fruits et légumes dans l'Algérie coloniale : pour une histoire politique des pratiques managériales

Antoine Bernard de Raymond

► **To cite this version:**

Antoine Bernard de Raymond. La standardisation des fruits et légumes dans l'Algérie coloniale : pour une histoire politique des pratiques managériales. Histoire de la pensée et des pratiques managériales, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Paris, FRA., Dec 2010, Oxford, Royaume-Uni. hal-02746969

**HAL Id: hal-02746969**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02746969v1>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La standardisation des fruits et légumes dans  
l'Algérie coloniale :

Pour une histoire politique des pratiques  
managériales

Antoine Bernard De RAYMOND  
Chargé de Recherche, INRA, CESAER  
[antoine.deraymond@dijon.inra.fr](mailto:antoine.deraymond@dijon.inra.fr)

## La standardisation des fruits et légumes dans l'Algérie coloniale :

### Pour une histoire politique des pratiques managériales

En 1949, l'agronome René Dumont, observant l'agrumiculture américaine, déclare : « Le gros fruit est seul démocratique »<sup>1</sup>. Un tel énoncé peut paraître étrange. Par « gros fruit » Dumont fait allusion à la politique de standardisation des produits menée aux Etats-Unis de longue date. Mais comment peut-on mettre en rapport un dispositif marchand et un ordre politique ? Ce constat interpelle d'autant plus que dans son enquête sur les agrumicultures californienne et floridienne, Dumont établit systématiquement un parallèle avec l'Algérie (qui est à l'époque une région française, la seule où l'on cultive des agrumes), c'est-à-dire un régime colonial que l'on ne peut absolument pas considérer comme démocratique. Néanmoins, l'idée que Dumont avance éclaire la standardisation sous un jour nouveau et permet d'en saisir les enjeux : en somme, la standardisation n'a pas trait qu'à des une dimension économique ou marchande mais aussi à un projet politique. Le cas de l'Algérie qui, comme d'autres possessions coloniales, a procédé à la standardisation de certaines denrées bien avant la France métropolitaine est à cet égard intéressant. Dans les années 1930, elle a construit et mis en œuvre une politique de standardisation des fruits et légumes, qui visait à la fois à transformer des productions et des marchés pour rendre l'économie algérienne compétitive *et* assurer l'avenir politique de l'Algérie. Ainsi, ce sont deux fils qu'il faut tenir ensemble pour retracer cette histoire : celui des projets de transformations des marchés – des produits, des modes de production, des acteurs sur ces marchés, et de la notion même de concurrence – et celui de la colonisation de l'Algérie – au double sens, des rapports entre les populations européennes et « indigènes », et des rapports entre l'Algérie et la métropole. Il faut envisager la standardisation en Algérie à la fois comme une entreprise gestionnaire visant à organiser un marché d'*échanges à distance*, et comme un projet d'organisation de populations sur un territoire. En outre, il faudra observer comment ces deux dimensions se reconfigurent réciproquement dans le temps, mais aussi dans quelle mesure elles restent mutuellement compatibles<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dumont, *Les leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion, 1949, p. 242.

<sup>2</sup> Ce texte est le produit d'un travail d'archives croisant plusieurs types de sources. D'une part les archives du Gouvernement Général de l'Algérie (Archives d'Outre-Mer, Centre de Documentation Historique sur l'Algérie, Bibliothèque Nationale de France), en particulier celles de l'OFALAC, institution spécialement créée pour assurer la mise en œuvre de la standardisation ; d'autres part des archives juridiques, parlementaires et ministérielles, algériennes et métropolitaines (Archives Nationales, Journal Officiel de la République Française, Journal Officiel de l'Algérie) ; troisièmement de la littérature professionnelle (ouvrages à destination des professionnelles, revues spécialisées, presse généraliste..) ; j'ai enfin pu accéder aux archives personnelles d'Henri Laby (ancien professeur en productions végétales à l'ENSAA, Dijon) portant principalement sur les travaux d'expérimentation agricole menés par le Service de l'Arboriculture à Boufarik, et mises gracieusement à ma disposition par M. Luc Thiebaut (CESAER, Agrosup Dijon).

## 1. La culture des primeurs

L'Algérie est parvenue à développer la culture des fruits et légumes sur son sol depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à dans les années 1920, ces cultures destinées presque uniquement à l'exportation sont assurées par de petites exploitations familiales de colons européens situées à proximité voire dans les villes portuaires, en particulier Alger, en ce qui concerne les légumes, légèrement plus à l'intérieur des terres, comme dans la Mitidja, en ce qui concerne les fruits, principalement les agrumes. Si certaines exploitations sont spécialisées, les légumes et agrumes sont le plus souvent cultivés en complément d'autres cultures, en particulier la vigne. Ces exportations sont destinées dans leur quasi-totalité à la France métropolitaine. Leur rentabilité est assurée par le caractère de primeur de ces produits, qui arrivent à maturité au moment de la saison morte en Europe (de novembre à mars environ), ce qui leur permet de bénéficier de débouchés rémunérateurs. Cette précocité des produits algériens correspond à la fois à un impératif économique et à des équilibres politiques : la France garantit des débouchés aux productions agricoles algériennes, à condition que celles-ci ne concurrencent pas les productions métropolitaines. Ces productions sont perçues et vendues en France comme des « produits de luxe », rares et chers.

Ce système entre en crise à l'orée des années 1930, du fait notamment du développement des exportations étrangères de fruits et légumes, en provenance d'Espagne notamment dans la période habituellement réservée à l'Algérie. Aussi, au début des années 1930, alors que les surfaces cultivées en Espagne et les exportations espagnoles ne cessent d'augmenter, les cultures et les exportations algériennes suivent un mouvement inverse, et tendent à être remplacées par la vigne. Pour la France, ce mouvement est problématique dans la mesure où la viticulture algérienne concurrence directement l'agriculture française.

Une partie des représentants politiques et syndicaux d'Algérie analyse ce recul face à la concurrence espagnole comme résultant du différentiel de coûts de transport vers la France entre les deux pays. Par exemple, alors que les Espagnols peuvent directement expédier leurs oranges *par train* et *en vrac*, les producteurs Algériens doivent nécessairement les transporter par bateaux et les emballer, ce qui engendre des coûts supplémentaires : frais de conditionnement, monopole du pavillon, pertes liées aux ruptures de charges, etc. Du point de vue colonial, l'Algérie est une île ! Ces « servitudes d'une économie insulaire » doivent être compensées par des mesures protectionnistes de contingentements et de tarifs. On reste à ce stade dans le cadre d'une pensée coloniale classique, où la colonie est contrainte dans ses relations économiques avec la métropole qui, en retour, doit lui garantir des débouchés. Ces revendications protectionnistes sont en partie satisfaites par une loi du 28 février 1934 donnant au gouvernement la possibilité de modifier par décret le tarif des douanes, ce qui est fait suite à la signature d'un accord commercial franco-espagnol de mars 1934.

## 2. Le fardage des produits

Mais, la critique des dommages qualitatifs et sanitaires que font subir les exportations espagnoles vers la France met finalement en question les pratiques des producteurs et exportateurs algériens eux-mêmes. C'est ainsi qu'apparaît un discours mettant en avant la « fraude » sur la qualité des produits en

Algérie, centrée autour de la pratique du fardage<sup>3</sup>. Ainsi, en novembre 1928, une mission de négociants anglais, représentant la *National Federation of Fruit and Potato Trade*, se rend en Algérie et dénonce ces usages :

« Les acheteurs anglais n'admettent pas que la marchandise soit « parée », comme la prépare la plupart des expéditeurs algériens, en plaçant les plus beaux fruits à la partie supérieure, et ceux qui sont défectueux, dans les couches inférieures. Ils cessent les achats dès qu'ils s'aperçoivent que la marchandise n'est pas uniforme dans un même colis »<sup>4</sup>.

En Algérie, dans la sphère de l'échange, c'est ce constat d'une déloyauté des transactions liée aux modes de *présentation* des produits qui amène le gouvernement ainsi que les certains représentants du commerce à mettre en place la standardisation des produits et de leurs emballages.

### 3. Irrigation, standardisation et colonisation

La critique des défaillances de la production et du commerce algériens rejoint à cette époque un autre projet, plus ancien, visant à relancer la colonisation, pour affermir l'emprise de la France sur le sol algérien. Au printemps 1932, le Gouvernement Général de l'Algérie (GGA) dépêche une « mission algérienne agricole et commerciale » aux Etats-Unis, et plus particulièrement en Californie, région jugée comparable à l'Algérie. Pour les responsables algériens, la Californie est un exemple dont il faut s'inspirer : son économie végétait au début du XX<sup>e</sup>, et elle est devenue florissante en quelques années grâce à la mise en valeur du sol par l'irrigation et l'organisation collective de l'agriculture. Les personnes dépêchées en Californie en reviennent avec « une nouvelle conception de la colonisation par l'irrigation ». Cela tombe bien, l'Algérie a mis en œuvre une politique de construction de barrages hydrauliques depuis le début des années 1920, dont les premières réalisations aboutissent.

« N'apercevons-nous pas, dans ce processus que nous allons entreprendre à notre tour, avec l'avantage de l'expérience des autres, la véritable solution du problème angoissant de la Colonisation ?

Actuellement, nous ne pourrions reprendre le mouvement de colonisation que par de vastes attributions territoriales, onéreuses pour le budget et chanceuses pour l'attributaire, mais qui resteraient décevantes en ce qui concerne la densité du peuplement.

L'irrigation, elle, s'adresse à la production intensive ; elle permet de tirer du sol des ressources infiniment plus grandes de surfaces plus réduites ; elle réclame le concours actif d'hommes nombreux ; il lui faut non seulement de la main d'œuvre ordinaire, mais des propriétaires, des techniciens, des dirigeants, des artisans. Nous pouvons espérer un afflux d'agriculteurs français, d'ouvriers aisés, de petits capitalistes, attirés par la nouvelle évolution de l'Algérie qui, plus peuplée de nos éléments nationaux, deviendra vraiment le prolongement de la France »<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Le fardage consiste à tromper un acheteur potentiel sur la qualité réel d'un lot en plaçant sur la couche supérieure (visible) du colis des produits d'une qualité supérieure à la qualité moyenne du lot.

<sup>4</sup> CAOM, Gouvernement Général de l'Algérie, 1 O 72, Inspection du Service Agricole Général et de l'Expérimentation Agricole. « Note à M. le Dr de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation », 1928.

<sup>5</sup> Robert, *Mission algérienne agricole et commerciale aux Etats-Unis (mai-juin 1932)*, Rapport général, Alger, GGA, Direction des Travaux Publics, des Chemins de Fer et des Mines, OFALAC, 1932, p. 64.

Ainsi, la colonisation doit entrer dans un troisième âge, après ceux du blé et de la vigne, qui se soldés par des échecs, pour entrer dans celui des cultures fruitières et légumières, en particulier les agrumes.

Dans cette perspective, il s'agit d'éviter un double écueil : la concentration foncière voire capitalistique à laquelle ont donné lieu la céréaliculture et la viticulture, qui va à l'encontre d'un principe de maillage fin du territoire algérien par un peuplement européen dense, et le pullulement des petites entreprises familiales voire individuelles de production et d'expédition auquel ont jusqu'ici donné lieu la culture et l'exportation de fruits et légumes. C'est précisément ce modèle californien qui offre la solution à ces injonctions *a priori* contradictoires que sont la densification du peuplement par l'agriculture et la compétitivité économique par la massification de l'offre. En effet, ce que les observateurs du GGA ont retenu de l'expérience américaine est que la mise en place de la standardisation et des coopératives doit permettre de développer la discipline collective qui a jusqu'ici fait défaut à l'Algérie sans passer par la concentration : « C'est la culture familiale qui prime maintenant [aux Etats-Unis] et c'est un grand bien, là comme partout où elle existe ; il importe seulement de lui procurer les avantages de la grande culture par l'organisation et la coopération »<sup>6</sup>.

#### 4. La standardisation

C'est dans le contexte présenté ci-dessus de reconnaissance d'un déficit de réputation des produits algériens que prend forme une première entreprise de standardisation facultative des produits, sous l'égide de l'Office Algérien d'Action Economique et Touristique (OFALAC)<sup>7</sup>. Mais cette entreprise, en raison justement de son caractère facultatif, ne rencontre pas le succès escompté.

Un décret du 19 août 1933 rend applicable à l'Algérie le décret du 15 septembre 1932 interdisant le fardage des fruits et légumes. Ce décret permettait à l'Algérie de prendre des mesures légales de classification des produits. Le palier décisif vers la standardisation obligatoire est franchi grâce à la loi de finances du 31 décembre 1935, autorisant le recours éventuel à la standardisation obligatoire des produits algériens. L'OFALAC est désigné par un décret du 2 mars 1936 comme étant l'organisme chargé d'établir les règles organisant la standardisation obligatoire. Deux décrets du 23 décembre 1936<sup>8</sup> fixent les conditions générales pour la standardisation des produits, tandis que l'arrêté du 22 novembre 1938<sup>9</sup> définissait les règles applicables à la standardisation des emballages.

La standardisation va s'attacher avant tout à définir un nombre réduit de critères simples portant sur le produit *fini*, afin de faciliter les échanges commerciaux. Ces critères portent essentiellement sur

---

<sup>6</sup> Robert, *Mission algérienne...*, *op.cit.*, p. 46.

<sup>7</sup> L'OFALAC est créé par les décrets du 29 octobre 1931 et du 26 mars 1932. Un arrêté du 19 février 1932 stipule que l'OFALAC sera chargé d'élaborer des standards ainsi que les conditions d'utilisation de la marque collective « Algeria » à l'exportation pour chaque denrée. Les règlements de standardisation commencent à paraître à partir du 1er mars 1932, d'abord pour les produits suivants : figues sèches, raisin de table, dattes, tomates, pommes de terre et carottes. Suivirent les règlements relatifs aux agrumes, à l'huile d'olive et aux pâtes alimentaires. La marque garantissait le conditionnement et l'origine des produits, tandis que les standards précisaient les variétés admises, les qualités de maturité et de présentation, le triage à effectuer, les emballages admis, etc., pour pouvoir bénéficier de la marque « Algeria ».

<sup>8</sup> *JORF*, 25 décembre 1936, p. 13341.

<sup>9</sup> Journal Officiel de l'Algérie (JOA), 16 décembre 1938, première partie, p. 2191.

l'apparence du produit et sur sa *présentation*<sup>10</sup>. Dans les différents arrêtés de standardisation pris pour chaque espèce de produit sont édictées les conditions minimales à respecter en vue de l'exportation, en terme de *calibre*, de *couleur* et d'*état* de l'épiderme (tâches, attaques d'insectes). Les arrêtés de standardisation stipulent entre outre les variétés admises à l'exportation, ainsi que les emballages autorisés. Enfin, ces arrêtés établissent les conditions de classement des produits en trois niveaux de qualité ou catégories (« Extra », « Standard », « Marchand » par ordre décroissant de qualité, en fonction du pourcentage de produits présentant des défauts).

Ces éléments viennent s'ajouter à la marque « Algeria », marque collective « *de garantie des produits algériens* » déposée et gérée par l'OFALAC depuis 1932<sup>11</sup>. En règle générale, l'apposition de la marque « Algeria » (par les agents de l'OFALAC) est réservée aux produits exportés classés dans la catégorie « Extra ».

La standardisation s'applique uniquement aux produits destinés à l'exportation. Les contrôles et les sanctions afférentes (amendes, refoulement des produits) sont mis en œuvre par les agents de l'OFALAC, sur les lieux d'expédition (les ports).

## 5. « Vues d'avenir »

La nouvelle conception de la colonisation décrite ci-dessus correspond à un projet émanant du gouvernement et de l'administration et doit se confronter à la situation existante de la colonisation en Algérie, à ce monde d'exploitations familiales et de petits expéditeurs qu'il s'agit de transformer. A la fin des années 1930, alors que la législation sur la standardisation des produits et des emballages vient d'être édictée, la fonction du standard reste encore largement à déterminer. *A minima*, on peut l'utiliser comme un simple outil de garantie de la loyauté des transactions et permettant, à terme, de rétablir la réputation collective des produits algériens sur les marchés extérieurs. *A maxima*, et couplé avec le développement des coopératives, le standard est la première pierre d'une entreprise de transformation globale du marché, visant à supprimer le « capitalisme d'intermédiaires » qui prédomine jusqu'alors en Algérie, pour le remplacer par une organisation collective, supposée plus méthodique et rationnelle et permettant aux producteurs de maîtriser leur marché.

Cette deuxième interprétation est largement adoptée par l'administration et le gouvernement algérien et tend à se renforcer avec la montée en puissance de l'élite des ingénieurs agronomes, formée à l'Institut Agronomique d'Algérie, dans la gestion de la standardisation. Le Service de l'Arboriculture, créé à la fin des années 1930, et relevant de la Direction de l'Agriculture du GGA, dirigé par J. Brichet puis H. Rebour (tous deux ingénieurs agronomes) joue un rôle très actif, d'expérimentation, de vulgarisation, et pèse pour orienter la législation dans un sens favorable à l'organisation collective. Ainsi, ce sont ces ingénieurs agronomes accédant aux postes de responsabilité dans les nouveaux services du gouvernement colonial (OFALAC, Service de

---

<sup>10</sup> D'où l'insistance (avec une législation spécifique) sur les *emballages*. Rappelons que le fardage, « *cette plaie des transactions commerciales* » [CaULO, 1948, p. 142], fut le motif majeur ainsi que le cadre de référence pour l'élaboration de la standardisation.

<sup>11</sup> Grâce à un arrêté gubernatorial du 19 février 1932.

l'Arboriculture, Stations expérimentales, etc.) qui sont les porteurs de ce projet de modernisation de l'économie algérienne.

En premier lieu, très marqués par l'exemple américain et, à l'inverse, par la façon dont les politiques protectionnistes menées par les nations européennes ont mené celles-ci à la guerre, ils anticipent une mondialisation et une libéralisation des échanges, alors même que la guerre fait rage :

« L'extension du trafic menaçait les productions nationales par le jeu de la concurrence de denrées analogues produites à bas prix dans des contrées parfois fort éloignées. Alors, tel l'apprenti sorcier, l'homme voulut endiguer le progrès dont il avait enclenché le mécanisme. D'abord timidement, puis avec brutalité, tout fut mis en œuvre pour faire machine arrière : barrières douanières, contingentements, clearings, etc. L'inévitable catastrophe se produisit, les armes servant d'ultime argument. [...] Les nations cesseront de s'isoler dès que l'écho des derniers coups de canon s'étant assoupi, elles chercheront une vie meilleure en échangeant leurs produits avec les voisins »<sup>12</sup>.

Cette libéralisation des échanges et internationalisation de la concurrence à venir fait que les nations vont devoir se spécialiser et abaisser leurs coûts de revient pour rester compétitives :

« Nous pensons au moment où le commerce international reprendra, où nous pourrons développer nos plantations pour satisfaire de nouveaux clients, si nos prix de revient sont assez bas pour être comparés à ceux des producteurs étrangers. En cela nous ne ferons que nous conformer au progrès dont la devise est : produire toujours de plus en plus, à un prix de revient de plus en plus bas »<sup>13</sup>.

Le *leitmotiv* de l'abaissement des coûts de revient fait surgir la question des *rendements* thème quasiment absent des débats dans les années 1930, focalisés sur la capacité à obtenir des débouchés commerciaux rémunérateurs. Il faut donc augmenter les rendements (largement inférieurs en Algérie à ceux obtenus en Californie ou en Espagne) par le « perfectionnement des techniques culturales », la professionnalisation et la spécialisation des exploitations.

Mais il ne suffit pas de moderniser la production, il faut aussi moderniser l'accès au marché, où se trouve la clé de l'échec des années 1930 :

« La plupart des marchés étrangers s'étaient fermés aux exportations agricoles algériennes. Les motifs en étaient aussi simples que marquants :

- a) Offre, à des prix trop élevés de colis renfermant un trop grand nombre de fruits ou de légumes avariés, de grosseur et de maturité par trop dissemblables, présentés dans des emballages défectueux favorisant le fardage
- b) Irrégularité notoire des envois et manque d'importance en volume de ceux-ci pour établir un courant d'affaires continu sur un marché donné »<sup>14</sup>.

Pour pallier cette difficulté, il faudra remplacer les innombrables intermédiaires accusés de parasiter le marché par l'organisation collective des ventes et des débouchés par les coopératives :

« Nos agrumes représentent au moins 7 milliards de recettes annuelles à la culture et plus de 15 milliards à la vente en métropole. La différence, près de 8 milliards, est partagée entre les commerçants expéditeurs, les fabricants d'emballages, les transporteurs, les commissionnaires, les courtiers, les grossistes, etc...[...] Dans cette énumération, il est utile de noter l'absence des techniciens auxquels on a cru pouvoir ne rien demander. A

---

<sup>12</sup> Rebour, « L'Arboriculture sous le signe du Progrès », *Revue française de l'oranger*, 131, décembre 1942, p. 251-252.

<sup>13</sup> Rebour, « L'Arboriculture ... », *op. cit.*

<sup>14</sup> Caulo, *L'Algérie face au problème de la standardisation des fruits et légumes*, Thèse pour le doctorat en droit, Université d'Alger, Chaix, 1948.

cette absence de technique s'ajoute dans la désordre que crée la multiplicité des interventions et des intérêts, l'absence totale d'idée générale, de guide ou d'arbitre »<sup>15</sup>.

En effet, du point de vue des réformateurs coloniaux, rien ne sert d'étendre les surfaces cultivées en Algérie, si c'est pour reproduire les mêmes erreurs que par le passé, consistant à confondre la liberté individuelle et la licence.

« Comment tirer de ces vastes étendues [rendues irrigables par la construction des barrages] une masse de produits *faciles* à vendre ? De l'avis unanime, il fut reconnu qu'il était indispensable de posséder d'importantes organisations collectives qui nécessiteront des investissements dont l'ordre de grandeur dépassera peut-être ce qui a été prévue pour les barrages. Docks de conditionnement, frigorifiques, conserveries, transports perfectionnés, apparaissent comme les outils indispensables de notre production de demain. Voilà donc nos cultivateurs astreints à passer, de gré ou de force, par une filière qui sera seule capable d'assurer un écoulement normal à leurs produits. [...] La coopération, sorte de compromis entre un régime individualiste que nous sommes contraints d'abandonner et le collectivisme intégral pour lequel les esprits des cultivateurs sont assez peu préparés, apparaît comme la formule la mieux adaptée »<sup>16</sup>.

Dans cette optique, la standardisation n'est plus la seule standardisation du produit et de son emballage, elle vise à contraindre à passer par une « filière », c'est-à-dire un schéma de circulation où l'ensemble des pratiques (de sélection des plantes, de production, de conditionnement, de transport, d'échanges et, *in fine* de consommation) sont standardisées, alignées sur le même modèle économique de l'industrialisation de la production pour un marché de masse. De produits de luxe, les fruits et légumes devront devenir des produits de consommation courante. Il faudra développer sans cesse la consommation par la publicité, et diversifier les débouchés en proposant des produits transformés (jus de fruits, conserves, etc.). L'industrie de la transformation permet en outre de tirer un profit des écarts de triage qu'engendre nécessairement la standardisation des produits. *In fine*, ces efforts collectifs permettront à l'Algérie de sortir de la logique malthusienne de la chasse gardée métropolitaine, pour accepter à son profit la concurrence et conquérir des parts de marché à l'étranger. Ainsi, c'est une triple transformation dont la standardisation est porteuse : d'une part une transformation des pratiques économiques, en faisant entrer les fruits et légumes algériens dans l'ère de la production et de la consommation de masse par l'intermédiaire des coopératives ; d'autre part la standardisation, en ce qu'elle est censée permettre le développement d'une agriculture organisée et spécialisée, et éviter le double écueil de la désorganisation des marchés et de la concentration foncière, sert un projet politique de relance de la colonisation vers l'intérieur des terres ; enfin, la standardisation, parce qu'elle est portée par l'administration coloniale, correspond à un projet de technicisation du gouvernement.

---

<sup>15</sup> Leon, « Les facteurs techniques et économiques de la commercialisation des agrumes en Algérie », *Revue de la Région Economique d'Algérie*, 1950, p.8.

<sup>16</sup> Rebour, « Vues d'avenir. La concentration industrielle appliquée à la production horticole nord-africaine sous la forme coopérative », éditorial, *Revue française de l'oranger*, 147, mai 1944, pp. 89-91.

## 6. La ruée vers l'or(anger) et ses effets pervers

A partir de la fin des années 1930, les exportations algériennes de fruits et légumes repartent à la hausse, hausse qui se confirme après la guerre :

**Tableau n° 1**

**Statistiques des exportations algériennes de fruits et légumes frais (en quintaux)**

Campagne	Agrumes	Fruits (autres)	Légumes
1950-1951	2 025 526	154 611	2 156 225
1952-1953	1 854 547	125 891	1 940 824
1954-1955	2 372 767	83 335	2 071 108
1956-1957	3 000 949	172 647	1 514 625
1958-1959	2 225 499	101 239	2 046 157

*Source : OFALAC, Statistiques d'exportation des produits normalisés*

Ce redémarrage des exportations se double d'une augmentation des surfaces cultivées, qui se traduit par une véritable ruée vers l'arboriculture et en particulier l'oranger :

**Tableau n° 2**

**Evolution des surfaces d'agrumes cultivées en Algérie<sup>17</sup>**

Année	1930	1935	1940	1945	1950	1953
Superficie	8 000	8 500	18 000	22 000	27 500	30 000

*Unité : hectare*

De nombreux témoignages<sup>18</sup> indiquent que la fixation de normes de qualité pour l'expédition des fruits et légumes a permis de rétablir la réputation des produits algériens. Pour autant, il est une transformation qui est loin d'aboutir, c'est celle de l'organisation collective de la production et du commerce.

La redémarrage des exportations, loin d'entraîner une concentration de la mise en marché a favorisé la création d'une multitude d'entreprises d'expédition de petite taille, ce qui favorise le maintien d'un certain cloisonnement des espaces marchands et d'une faible agrégation du marché et notamment des prix : « L'obstacle majeur réside en réalité dans l'instabilité de nos prix due à la mauvaise organisation de nos marchés »<sup>19</sup>. N'ayant pu s'organiser sur leur propre territoire, la production et le commerce

<sup>17</sup> L. Blondel, « Répartition géographique des plantations d'agrumes en Algérie », *Revue agricole de l'Afrique du Nord*, n° 1792, 4 décembre 1953, p. 1412.

<sup>18</sup> En particulier les rapports des conseillers commerciaux auprès des ambassades de France à l'étranger, qui paraissent régulièrement dans la *Revue de la région économique d'Algérie* dans les années 1950.

<sup>19</sup> « Le marché suisse des fruits et légumes », *Revue de la région économique d'Algérie*, janvier 1954, n° 51, pp. 15-23.

algériens restent à la merci des commissionnaires métropolitains, dont le mode de fonctionnement est très éloigné du schéma de filière imaginé par les réformateurs algériens :

« La répartition est pour ainsi dire inexistante et très mal faite. La grande masse des expéditeurs envoie la marchandise à des répartiteurs de Marseille ou de Paris, en les chargeant de vendre au mieux. Mais comme il n’y a aucun lien entre eux, et qu’au contraire ils se cachent soigneusement les uns des autres, il s’ensuit des à-coups formidables dans l’approvisionnement des principales villes, qui sont alternativement trop chargées ou pas assez. Quant aux villes secondaires<sup>20</sup>, aux campagnes, elles ne reçoivent rien et vendent principalement des agrumes d’Espagne, qui sont bien mieux réparties. Il est curieux de constater à ce sujet que, jusqu’à présent, personne ne s’est rendu compte que, pour être bien faite, la répartition doit être effectuée d’Algérie et non de métropole »<sup>21</sup>.

« Un fait commun définit l’activité de tous ces commissionnaires, gros ou petits : ils agissent individuellement sans qu’il existe aucune liaison entre eux de telle sorte que la répartition n’est pas exécutée dans les meilleures conditions. A chacun des stades, l’exécutant recherche le maximum des profits immédiats. Il les prend soit sur le précédent exécutant soit sur le suivant, sans s’occuper aucunement des conséquences que son acte peut provoquer »<sup>22</sup>.

Dans les années 1950, on reste donc très loin de l’organisation centralisée des ventes tant prônée.

Au niveau de la sphère productive, la standardisation ne donne pas les effets escomptés : elle a été pensée pour un modèle d’agriculture professionnelle spécialisée, au sein d’exploitations familiales de moyenne importance (et donc, regroupées en coopératives). Mais de fait, la monoculture reste une exception, et les fruits et légumes restent généralement un complément de la vigne. De sorte que le verger algérien reste extrêmement morcelé :

**Tableau n° 3**

**Distribution de la surface des vergers en Algérie en 1959<sup>23</sup>**

Surface (ha)	- de 1	1 à 5	5 à 10	10 à 30	30 à 50	50 à 70	70 à 100	100 à 130	+ de 150
Nb de vergers	2 836	1886	461	470	96	29	18	8	3

Or dans l’Algérie coloniale, si la grande exploitation capitaliste est beaucoup plus répandue qu’en métropole, les cultures fruitières et légumières se répartissent entre des modèles productifs très éclatés : on trouve d’une part de très petites exploitations spécialisées (surtout pour les cultures maraîchères) à main d’œuvre familiale, des petites parcelles cultivées en complément d’une activité salariée en ville, des exploitations de moyenne ou de grande taille (quelques dizaines d’hectares)

<sup>20</sup> Par « villes secondaires », l’auteur fait probablement référence aux villes moyennes de province en métropole.

<sup>21</sup> Moncade, « L’avenir des agrumes en Afrique du Nord », *La voix des colons*, 7 mai 1951, p.1.

<sup>22</sup> « La commercialisation des agrumes nord-africaines », *La voix des colons*, 26 février 1951.

<sup>23</sup> Source : G. Mutin, « L’Algérie et ses agrumes », *Revue de géographie de Lyon*, 44 (1), 1969, p. 14. Total de 5 807 vergers pour une surface de 38 000 ha cultivés La superficie moyenne des vergers est de 6,6 ha. Dans ce recensement, il faut néanmoins compter environ 10% de vergers cultivés par des « indigènes », qui font *a priori* partie des plus petites surfaces. Il faut aussi noter que l’agrumiculture était rarement cultivée en monoculture, mais était le plus souvent associée à la vigne : donc si les vergers sont d’une taille relativement modeste, ils pouvaient se trouver sur des exploitations (ou des « domaines ») de très grande taille.

spécialisées dans l'agrumiculture<sup>24</sup>, des parcelles de taille modeste sur de très grandes exploitations (viticoles) cultivées selon des modes de faire-valoir divers<sup>25</sup>. Difficile de faire sentir leur supposée communauté d'intérêts à des populations aussi diverses !

En outre, l'augmentation des surfaces cultivées s'est plus faite par extension des vergers existants et par substitution de l'arboriculture à la viticulture que par création *ex nihilo*, et certainement pas par apport de nouveaux cultivateurs venus d'Europe. Si les *surfaces* cultivées en fruits et légumes ont augmenté, la *propriété foncière* européenne (et ce n'est pas contradictoire) a quant à elle régressé : pour se moderniser et augmenter leurs rendements, les colons européens se sont repliés sur les meilleures terres et ont revendu les moins rentables aux autochtones, afin d'acheter du matériel agricole<sup>26</sup>. Autrement dit, alors que la politique de standardisation devait servir un projet de relance de la colonisation par l'extension de la moyenne propriété européenne vers l'intérieur des terres, on assiste au phénomène inverse ! « Le dynamisme propre à cette colonisation la pousse à se concentrer de plus en plus en grosses entreprises et à se replier de la zone intérieure, naturellement pauvre, sur les zones centrales et maritimes mieux douées »<sup>27</sup>.

## Conclusion

Pour les réformateurs algériens, la standardisation des produits et des emballages était inséparable du développement de la coopération agricole. Autrement dit, une certaine conception des produits allait de pair avec une conception du marché et des moyens de le maîtriser : il fallait non seulement standardiser les produits pour permettre l'effectuation de transactions à distance, mais aussi standardiser la production et les débouchés. Ce projet économique de standardisation d'une filière s'articulait lui-même avec un projet politique visant à étendre l'emprise de la France sur la terre d'Algérie en y enracinant « un peuplement dense d'agriculteurs européens »<sup>28</sup>.

Mais plus on avance dans le temps, plus la standardisation peine à concilier impératifs économiques et politiques. D'une part, la standardisation des produits n'aboutit pas à la standardisation de la filière sous l'égide des coopératives mais au contraire au maintien du « capitalisme d'intermédiaires » auquel il s'agissait précisément de mettre fin. Cela se traduit notamment par le maintien de la France métropolitaine comme débouché quasi-exclusif des fruits et légumes algériens, au lieu de la mondialisation anticipée. D'autre part, la modernisation agricole promue par la politique de standardisation favorise plutôt une nouvelle concentration des exploitations européennes. La standardisation échoue donc (i) à relancer le peuplement européen de l'Algérie, (ii) devenir une source d'emploi salarié stable pour les autochtones. Enfin, elle échoue dans son projet d'absorption du politique par l'économique, consistant à réduire le problème du statut politique des Algériens à un problème de répartition des richesses.

---

<sup>24</sup> Ce type se rencontre de plus en plus dans les années 1940-1950, en particulier dans les zones irriguées suite à la construction des barrages. La monoculture est néanmoins une exception, le modèle dominant restant celui d'une associant « en complément » à la vigne.

<sup>25</sup> Isnard, « Structures de la colonisation agricole en Algérie à la veille de l'insurrection », *Annales de la faculté de lettres d'Aix*, XXXII, pp. 259-292.

<sup>26</sup> Cf. Dresch, « Aspects nouveaux de l'Afrique du Nord », *Annales de géographie*, 62-329, pp. 37-56.

<sup>27</sup> Isnard, « Structures ... », *op. cit.*, p. 291.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 271.